

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Wetrok Karpex

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 1 de 9

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Wetrok Karpex

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Im Notfall: +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

#### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Conseils supplémentaires

Aucun étiquetage nécessaire selon 1999/45/CE, annexe V B, n° 9.

### 2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Wetrok Karpex**

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-539-1	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	1 - < 5 %
107-98-2	R10-67	
603-064-00-3	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336	
252-104-2	2-(Methoxymethylethoxy)-propanol	1 - < 5 %
34590-94-8		
01-2119450011-60		
203-049-8	2,2',2"-Nitrilotriethanole	1 - < 5 %
102-71-6		
01-2119486482-31		
230-785-7	Potassium pyrophosphate	1 - < 5 %
7320-34-5	Xi - Irritant R36	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319	
239-854-6	Sodium p-cumenesulphonate	1 - < 5 %
15763-76-5	Xi - Irritant R36	
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489411-37		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

&lt; 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Limonene, Citral, Hexyl cinnamal, Linalool).

**SECTION 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Wetrok Karpex

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 3 de 9

cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

##### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

###### Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

###### Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante

###### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

###### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 15°C

Température maximale de stockage: 25°C

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Wetrok Karpex**

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 4 de 9

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxypropanol-2 (PGME)	100	360		VME 8 h	
		200	720		VLE courte durée	
34590-94-8	Oxyde de dipropylèneglycolméthyle (mélange d'isomères)	50	300		VME 8 h	
		50	300		VLE courte durée	
102-71-6	Triéthanolamine (poussières inhalables)	-	5		VME 8 h	
		-	20		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
107-98-2	1-Méthoxypropanol-2	1-Méthoxypropanol-2	20 mg/l	U	b

**Conseils supplémentaires**

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués : DIN EN 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Wetrok Karpex

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 5 de 9

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
 Couleur: jaune clair  
 Odeur: caractéristique

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: 9.5 - 10.5

#### Modification d'état

Point de fusion: non déterminé  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible  
 Point d'éclair: Aucune donnée disponible

#### Inflammabilité

solide: non applicable  
 gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
 Limite supérieure d'explosivité: non déterminé  
 Température d'inflammation: non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
 gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé  
 Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 1.035 - 1.045 g/cm<sup>3</sup> ASTM D 7777  
 Densité apparente: non applicable  
 Hydrosolubilité: facilement soluble

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé  
 Viscosité dynamique: non déterminé  
 Viscosité cinématique: non déterminé  
 Durée d'écoulement: non déterminé  
 Densité de vapeur: non déterminé  
 Taux d'évaporation: non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

aucune/aucun

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Wetrok Karpex**

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 6 de 9

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	Espèce	Source
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	IUCLID
	dermique	DL50	11000 mg/kg	Lapin	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit n'a pas été testé.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Wetrok Karpex**

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4600 - 10000	96 h	Leuciscus idus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé. L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	-0,437

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit n'a pas été testé.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Wetrok Karpex

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 8 de 9

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 3.026 % (31.322 g/l)

2004/42/CE (COV): 3.026 % (31.322 g/l)

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

**Prescriptions nationales**

Teneur en COV (OCOV): 6.026 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,9,10,11,12,13,14,15.

**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Wetrok Karpex**

Date d'impression: 18.01.2016

Code du produit: 360

Page 9 de 9

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

- |    |  |
|----|--|
| 10 | Inflammable.   |
| 36 | Irritant pour les yeux.  |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- |        |  |
|--------|--|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                     |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.                     |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.             |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.               |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*